

# MO-AMB-002

## Intervention dans une zone à surveillance renforcée

### Rappels des risques :



**Asphyxie**

Un «espace à surveillance renforcée» est un lieu où des risques d'anoxie existent malgré un volume important ou des accès à l'air libre. La différence avec un espace confiné est la possibilité d'y pénétrer, de se mouvoir et d'en évacuer un blessé sans difficultés.

Ce cas concerne en particulier :

- Les cuvettes avec utilisation de gaz rare à proximité en point bas.
- Les zones fermées où peut s'accumuler de la fumée.

### Pré-requis

- La désignation des espaces à surveillance renforcée doit faire l'objet d'une liste établie lors de l'analyse des risques emprise et mise à jour en fonction de l'évolution des installations ou du chantier (en réunion de coordination par exemple).
- Cet inventaire est mis à jour par l'autorité responsable (ex : chef de chantier) et diffusé officiellement à l'ensemble des responsables Naval Group et entreprises intervenantes sur les ouvrages.

### Mode opératoire

- Contrôle permanent ou ponctuel de l'oxygène de l'air
- Aspiration des polluants éventuels et apport d'air frais en permanence
- Port d'un oxygénomètre en permanence
- Affichage à l'entrée de la zone concernée

### CONSIGNE DE SECURITÉ

**ESPACE A SURVEILLANCE RENFORCEE – Accès réglementé**



**Contrôle permanent ou ponctuel du taux d'oxygène**  
**Aspiration et apport d'air frais en permanence.**  
**Port d'un oxygénomètre en permanence**

**Rédacteur :**  
J. HILLION

**Vérificateur :**  
C. BAPTISTE  
Visa : ACQUIS

**Approbateur :**  
Y HUMBERT

**Date :** 25/05/2021  
**VISA :** ACQUIS  
Original à SM/HSE